



communiqué

Date **Le 16 septembre 1994**

N° 180

Pour publication

LE CANADA PARTICIPERA À LA CONFÉRENCE SPÉCIALE SUR LA CONVENTION SUR LES ARMES BIOLOGIQUES ET À TOXINES

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Canada participera à la Conférence spéciale sur la Convention sur les armes biologiques et à toxines, qui se tiendra à Genève du 19 au 30 septembre.

«Le Canada est bien déterminé à renforcer la Convention sur les armes biologiques et à toxines, afin de prévenir la prolifération de telles armes dans le monde. Cette garantie repose sur des mesures de contrôle efficaces», a déclaré M. Ouellet.

Lorsqu'elle a été ouverte à la signature des États en 1972, la Convention ne prévoyait pas le genre de vérification maintenant associée aux accords rigoureux sur le contrôle des armements et le désarmement. Un groupe d'experts s'efforce depuis deux ans de déterminer et d'évaluer les mesures de vérification qui pourraient être mises en place pour résoudre le problème.

Les principaux objectifs du Canada à la Conférence seront :

- d'obtenir que les participants s'entendent sur un mandat de négocier et de rédiger un protocole de vérification du respect de la Convention prévoyant entre autres des déclarations obligatoires, des visites, des inspections et le partage volontaire de renseignements;
- de créer un comité spécial ouvert à tous les États membres et chargé des négociations formelles en vue de la réalisation du mandat.

Le travail du comité spécial devrait aboutir à l'adoption d'un protocole sur le respect et au renforcement significatif de la Convention à l'occasion de la quatrième conférence d'examen de la Convention, qui aura lieu en 1996.